

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/6e6e134312be0ee1e2cb06c6>

Date d'obtention : 2020-10-09 17:15:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode qui permet d'uniformiser les procédures face aux SEXTO. Permet à 80% d'avoir une intervention non-judiciaire. Permet de faire une intervention éducative auprès du jeune. Il est primordial de ne jamais visionner les photos/vidéos. Méthode facile à utiliser vraiment clé en main.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Permet une meilleure orientation de mes interventions face aux SEXTO. Permet d'avoir une intervention qui respecte le/la victime. Me permettra d'avoir une marche à suivre claire et précise en ce qui concerne les sextos. Permet de voir plus clairement les situations et interventions à prioriser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les photos. Ne pas mettre des mots dans la bouche des élèves. Assurer l'intégrer et la sécurité des jeunes. Suivre exactement les étapes de la trousse afin de faire les choses dans le bon ordre. Identifier si j'ai l'impression que l'élève agit dans un acte malveillant.